

## Création de l'atelier du Patrimoine

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La convention «Ville d'Art et d'Histoire» conclue en 1986 avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites prévoit la mise en place d'actions en direction du jeune public prioritairement scolaire, dans le cadre d'un atelier permanent du patrimoine.

L'encadrement pédagogique est assuré par l'animateur du patrimoine ainsi que par des intervenants qu'il aura choisis en fonction des programmations prévues.

Les animations proposent aux élèves une lecture originale de la ville, tant du point de vue de l'histoire, de l'urbanisme, de l'architecture que de son patrimoine en général, notamment de son actualité, à l'aide d'outils pédagogiques appropriés.

Elles se déroulent dans un lieu spécifique, aménagé à cet effet et situé dans le périmètre du secteur sauvegardé, en l'occurrence une salle de classe de l'école de l'Helvétie, dont la Ville de Besançon assure l'équipement matériel.

Le budget prévisionnel de cette opération pour l'année scolaire 1999-2000 s'établit comme suit :

### Dépenses

Investissement	70 000 F
Fonctionnement	130 520 F
dont 600 000 F pour la réalisation de documents pédagogiques	
55 520 F pour l'acquisition de fournitures diverses	
15 000 F pour la rémunération des intervenants	
TOTAL	<u>200 520 F</u>

### Recettes

Participation des élèves établie sur la base de 150 animations de 2 h avec des classes de 25 élèves, à raison de 20 F / élève	75 000 F
Participation Ville de Besançon	<u>125 520 F</u>
Total	200 520 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser la mise en place de cet atelier à compter du mois de novembre 1999, étant précisé que le financement est assuré au titre de l'exercice 1999,

- donner un avis favorable à la perception d'un droit d'inscription de 20 F/enfant pour bénéficier d'une animation de 2 heures.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Action Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*